

ATTESTATION

de participation à un stage « Tuteur de Stage Initiateur »

Objectif n°1 : « Connaissances théoriques »
Objectif n°2 : « Tutorer les stagiaires initiateurs en situation »

Stage Organisé par :

Nom de la structure :

Numéro :

Le stagiaire :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Licence :

MF1 N° :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

A participé à la formation de Tuteur de Stage Initiateur qui s'est déroulée à :

du :

au :

Le responsable du stage :

Nom :

Prénom :

MF2 n° :

Date :

Cachet

Signature

- La validité de cette attestation est de 9 mois à la date de sa délivrance.
- Pour obtenir le Tuteur de Stage Initiateur il faut faire parvenir à la Commission Technique Régionale :
 - o l'attestation de participation à un stage « Tuteur de Stage Initiateur » (ou l'attestation de participation au stage initial MF2),
 - o l'attestation de l'obtention de la compétence « Animer un atelier pédagogique »
 - o un chèque de 15€ libellé à l'ordre de : FFESSM – CTR DES HAUTS DE FRANCE